

Délit d'initier

Par Henri Blocher

L'évolution saine et heureuse de la langue s'opère dans la durée des maturations naturelles ; elle préserve la saveur de l'invention populaire et respecte le goût des élites littéraires. **Tout autre le phénomène** que nous observons aujourd'hui ! Il mérite d'être déploré comme une *corruption* du français. Une « clique » installée dans les lieux du pouvoir médiatique, ou financier, ou publicitaire, impose artificiellement des façons de parler étrangères. Les responsables (irresponsables) mènent eux-mêmes une vie frénétique, entre le français et l'anglais qu'ils ne maîtrisent pas mieux que leur langue maternelle. Semble ne compter pour eux que l'efficacité à court terme, favorisée par la mode américanisante des mœurs.

L'emprunt de mots anglais peut se justifier, en particulier quand la chose à nommer est nouvelle, et qu'elle a traversé l'Atlantique. Ce qui corrompt, c'est l'altération du sens et de l'usage de *mots fran-*

çais – et cela, non pas à bon escient comme dans la création linguistique faite avec tact, mais sur fond d'évidente ignorance.

Ainsi, on entend de plus en plus « initier » là où il faudrait « commencer », « débiter », « entamer », « amorcer », « démarrer », « instaurer », etc. Aucun doute : l'influence de l'anglais *initiate* est à incriminer (fidèle, d'ailleurs, au latin *initiare*). Il convient de rappeler que le terme français est réservé à l'admission à des mystères, puis, par extension, à des connaissances ou informations auxquelles tous n'ont pas accès. Commettre le « délit d'initié », c'est profiter en bourse d'informations confidentielles sur un titre, au détriment du public.

Il a manqué à ceux qui emploient négligemment « initier » au sens anglais d'être correctement initiés à la langue française.

H.B.